



## Nice to know

17 octobre 2020

source Infos du Grand Cellier

### Pas de départs contraints chez Airbus en France.....pour l'instant

Il n'y aura finalement pas de départs contraints chez Airbus en France. Du moins pas dans les prochains mois. Au terme de trois mois de négociations, la direction est parvenue à conclure deux accords avec les syndicats représentatifs, au premier rang desquels FO et la CFE-CGC, qui devraient permettre à l'avionneur de supprimer 4.248 postes en France, sur les 15.000 suppressions d'emplois prévues à travers le monde, et de réduire sa production d'avions de 40 %, sans en passer par des licenciements secs. Toutefois, ces dispositions pourraient être revues en mars 2021, « dans l'hypothèse où ces mesures n'auraient pas totalement porté leurs fruits », précise la direction.

Le premier de ces accords concerne la prolongation des mesures de chômage partiel, avec la mise en œuvre du nouveau dispositif gouvernemental d'activité partielle de longue durée (APLD) pour quelque 10.400 « compagnons » d'Airbus, qui devrait permettre de sauver 1.500 emplois, soit 400 de plus que ce qui était prévu initialement selon les syndicats, avec le maintien de 84 % du salaire net.

Le second volet – l'accord sur le plan de sauvegarde de l'emploi – porte sur les différentes mesures sociales imaginées pour susciter des départs volontaires, via des retraites anticipées, des reconversions, des aides à la création d'entreprise et la mobilité interne.

Au total, ces différentes mesures auraient suscité plus de 3.000 candidatures, dont environ 1.500 départs en retraite ou préretraite, selon les syndicats. A tout cela s'ajoutent entre 500 et 600 postes sauvegardés dans les bureaux d'études, grâce au milliard d'euros promis par le gouvernement afin d'accélérer le développement des futurs Airbus verts de la prochaine décennie. Si bien que même si le décompte précis n'est pas encore fixé et ne le sera pas avant la fin de la période d'examen des candidatures à un départ volontaire, fin mars, ces deux accords devraient permettre d'atteindre l'objectif du « zéro licenciement sec » voulu par les syndicats. Cependant, le risque n'est pas totalement écarté à moyen terme, puisque la direction a pris soin d'ajouter à ces accords une clause de revoyure en décembre et en février, avec de possibles nouvelles mesures à la clé.

Par ailleurs, l'absence de départ contraint en France ne signifie pas qu'Airbus ne licenciera pas ailleurs, pour atteindre son objectif global de 15.000 postes supprimés au niveau mondial, comme l'avait laissé entrevoir Guillaume Faury. Dans sa lettre interne de septembre aux 130.000 salariés du groupe, le patron d'Airbus estimait « peu probable que les départs volontaires suffiraient ». Ce qui avait immédiatement suscité une vive réaction des syndicats français, en pleine négociation.

Incertitude dans les filiales: La prolongation des négociations, qui devaient initialement s'achever le 1er octobre, aura permis aux syndicats d'obtenir quelques améliorations, comme l'allongement jusqu'à fin mars 2021 de la période des départs volontaires. Cependant, c'est probablement dans les filiales d'Airbus en France et dans d'autres pays que la sombre prévision de Guillaume Faury pourrait se matérialiser. Malgré l'insistance des syndicats, la direction a refusé d'étendre le bénéfice de l'APLD au-delà des « cols bleus » d'Airbus avions. Ses deux principales filiales françaises, ATR et Stelia Aerospace, ne sont pas non plus incluses dans les deux accords annoncés aujourd'hui. Or il est prévu d'y supprimer respectivement 186 et 704 postes. Mais c'est surtout hors de France que le nombre des licenciements risque d'être le plus élevé. Airbus prévoit en effet de supprimer 5.100 postes en Allemagne (où les négociations se poursuivent), 1.700 au Royaume-Uni, 900 en Espagne et 1.300 dans le reste du monde.